

eCH-0234 – SHIP Norme concernant les données Cas de prestations Administration Santé

Nom	SHIP Norme concernant les données Cas de prestations Administration Santé
eCH-nombre	eCH-0234
Catégorie	Norme
Stade	Défini
Version	1.0
Statut	Projet
Date de décision	AAAA-MM-JJ
Date de publication	2019-08-13
Remplace la version	-
Condition préalable	-
Annexes	eCH-0234_V1.0.xsd eCH-0234_V1.0_types.xsd
Langues	Allemand (original), français (traduction)
Auteurs	Stefan Rohner, stefan.rohner@sasis.ch Doris Bühlmann, doris.buehlmann@sasis.ch Cécile Portmann, cecile.portmann@sasis.ch Thomas Grotehen, thomas.grotehen@ti8m.ch Stefan Müller, stefan.mueller@altroadvice.ch Gregor Ineichen, gregor.ineichen@helsana.ch
Éditeur / distribution	Association eCH, Mainaustrasse 30, case postale, 8034 Zurich T 044 388 74 64, F 044 388 71 80 www.ech.ch / info@ech.ch

Condensé

La présente **SHIP Norme concernant les données Cas de prestations Administration Santé** définit les concepts spécifiques et les types de données du système d'annonce bidirectionnel SHIP pour le traitement harmonisé et en grande partie automatisé des processus administratifs par exemple [\[eCH-0236\]](#) entre les acteurs de la santé en Suisse concernant le traitement des frais médicaux.

Sommaire

1	Introduction	5
1.1	Statut.....	5
1.2	Champ d'application	5
2	Principes	6
2.1	Terminologie des recommandations	6
2.2	Normes eCH référencées.....	6
2.3	Utilisation de la norme concernant les données SHIP Cas de prestations Administration Santé	6
3	Modèle Administration Santé	6
3.1	Acteurs	7
3.2	Relations d'affaires	7
3.3	Processus.....	8
3.3.1	Normes de processus	8
3.3.2	Sous-processus	8
4	Modèle de classe	8
5	Types de données	9
5.1	Gestion des listes de valeurs	9
5.2	Personne (person)	10
5.3	Cas de prestations (case).....	10
5.3.1	Données administratives de cas (administrativeCaseData).....	10
5.3.1.1	Données administratives de cas hôpital stationnaire (stationaryHospitalCaseData)	11
5.3.1.2	Données administratives de cas pour les répondants des coûts LCA (VVGCareProviderCaseData)	11
5.3.1.3	Données administratives de cas pour les répondants des coûts LAMal et cantons (KVGCareProviderCaseData)	11
5.3.1.4	Données administratives de cas Soins (MedicalCareCaseData).....	12
5.3.2	Informations structurées du point de vue médical (structuredInformation).....	12
5.3.3	Informations non structurées du point de vue médical.....	12
5.3.3.1	Documentation (documentation)	12
5.3.3.2	Réponse	13
5.3.4	Personnes/organismes impliqués (caseParticipants)	13
5.3.5	Groupe (group)	13
5.3.6	Prestation (service)	14
5.4	Document (document)	14
5.5	Demande	14

5.6	Décision	14
5.7	Commande	15
6	Gestion des versions	15
7	Sécurité	15
7.1	Bases juridiques	15
7.2	Proportionnalité	15
7.3	Classification des données à caractère personnel	15
7.4	Mesures d'organisation	16
8	Exclusion de responsabilité - droits de tiers	17
9	Droits d'auteur	17
	Annexe A – Références & bibliographie	18
	Annexe B – Collaboration & vérification	18
	Annexe C – Abréviations et glossaire	18
	Annexe D – Modifications par rapport à la version précédente	21
	Annexe E – Liste des illustrations	21
	Annexe F – Liste des tableaux	21

Remarque

En vue d'une meilleure lisibilité et compréhension, seul le genre masculin est utilisé pour la désignation des personnes dans le présent document. Cette formulation s'applique également aux femmes dans leurs fonctions respectives.

1 Introduction

1.1 Statut

Projet: Le document a été validé par les référents compétents du comité d'expert en vue de sa consultation publique, et été publié en conséquence.

1.2 Champ d'application

Les acteurs de la santé, regroupés sous le nom [\[SHIP\]](#) (Swiss Health Information Processing), ont défini un système d'annonce bidirectionnel pour le traitement harmonisé et en grande partie automatisé des différents processus administratifs dans l'optique d'améliorer la qualité et l'efficacité tout en optimisant les coûts des processus administratifs.

La présente **Norme SHIP concernant les données Cas de prestations Administration Santé** définit les concepts spécifiques et les types de données du système d'annonce bidirectionnel SHIP pour le traitement harmonisé et en grande partie automatisé des processus administratifs par exemple [\[eCH-0236\]](#) entre les acteurs de la santé en Suisse.

L'approche de la norme de données centrale «Cas de prestations Administration Santé» vise à harmoniser les informations sur les différents domaines spécialisés des prestataires de services et des répondants des coûts.

Les contenus utilisés dans les différentes normes de processus SHIP, [\[eCH-0236\]](#) par exemple, sont définis dans la présente norme de données SHIP «Cas de prestations Administration Santé» (types de contenu).

Processus, contenu	SHIP norme des processus «Hôpital stationnaire» eCH-0236	SHIP norme des processus «Soins» eCH-0237	SHIP norme des processus «XY» eCH-0xxx
Types de contenu	SHIP Norme SHIP concernant les données Cas de prestations Administration eCH-0234		
Routing, respect des processus	SHIP Norme d'annonce eCH-0235		
Transport	SHIP Connector (implémentation de référence)		

Figure 1: Classification des normes SHIP

La norme de données SHIP «Cas de prestations Administration Santé» traite uniquement des informations utilisées dans les annonces SHIP (données d'annonce). Les données de référence mentionnées dans les annonces SHIP n'y apparaissent pas.

2 Principes

2.1 Terminologie des recommandations

Les directives dans le présent document sont indiquées selon la terminologie de [\[RFC2119\]](#). Dans ce contexte, les expressions suivantes apparaissant en LETTRES MAJUSCULES en tant que mots et ont les significations suivantes :

- **[IMPÉRATIF]** Le responsable doit réaliser l'objectif.
- **[RECOMMANDÉ]** Le responsable peut pour des raisons importantes renoncer à la réalisation de l'objectif.
- **[FACULTATIF]** Le responsable est libre de choisir s'il souhaite réaliser l'objectif ou non.

2.2 Normes eCH référencées

[\[eCH-0018\]](#) XML Best Practice

[\[eCH-0150\]](#) Change et Release Management des normes eCH

2.3 Utilisation de la norme concernant les données SHIP Cas de prestations Administration Santé

[RECOMMANDÉ] S'appuyant sur la norme concernant les données SHIP Cas de prestations Administration Santé [\[eCH-0234\]](#) et la norme d'annonce SHIP [\[eCH-0235\]](#), il est possible d'harmoniser et, en grande partie, d'automatiser les différents processus administratifs entre les acteurs de la santé. L'harmonisation et la préparation des processus administratifs entre les acteurs du système de santé prennent la forme de normes de processus SHIP, [\[eCH-0236\]](#) par exemple, et peuvent être effectuées par les intéressés.

[IMPÉRATIF] La normalisation des normes de processus SHIP relève de la compétence du groupe spécialisé «Administration Santé» de l'Association eCH..

3 Modèle Administration Santé

Le traitement administratif des cas de prestations dans le système de santé suisse repose sur des lois, ordonnances et relations contractuelles avec les différents acteurs.

Le modèle «Administration Santé» est axé sur l'administration du cas de prestations des frais médicaux. Outre les processus administratifs de traitement des frais médicaux, il existe d'autres processus administratifs de traitement des cas de prestations, notamment pour vérifier les droits d'assurance de base, déterminer les indemnités journalières et les rentes, contrôler a posteriori une demande de recours ou prendre une décision concernant la libération du paiement de primes par exemple.

Le cas de prestations administratif des frais médicaux est généralement déclenché par l'ins-

cription d'une personne (dans le rôle de patient et assuré/habitant) auprès d'un fournisseur de prestations en raison d'un problème de santé (ouverture du cas de prestations) et s'achève par le transfert du décompte des prestations au répondant des coûts responsable (clôture du cas de prestations).

Le traitement harmonisé et en grande partie automatisé des cas de prestations se déroule selon un flux de processus défini dans différents sous-processus et étapes de processus et comprend l'échange bidirectionnel de point à point d'annonces prédéfinies entre les participants à la communication du système d'annonce SHIP.

L'échange supplémentaire de données et d'informations administratives entre les acteurs du système de santé suisse, comme pour l'examen médical dans le cadre d'une demande d'assurance ou la clarification d'une réticence par exemple, ne fait pas partie des processus administratifs de traitement des cas de prestations dans le système d'annonce SHIP.

Les processus de soins médicaux du système de santé suisse se distinguent nettement du modèle de l'«Administration Santé».

3.1 Acteurs

Le traitement administratif des cas de prestations des frais médicaux dans le système de santé suisse est effectué sous la direction de et par le fournisseur de prestations de **l'établissement de santé** (cabinet médical, hôpital, maison de repos, organisation Spitex, pharmacie, physiothérapeute etc.) en charge du cas de prestations en tenant compte des répondants des coûts compétents des **établissements financiers** (assurance-maladie de base, assurance-maladie complémentaire, assurance accident, canton, commune).

La **personne** concernée est également incluse dans le traitement administratif des cas de prestations des frais médicaux dans le rôle correspondant (patient, assuré, habitant etc.), par exemple en communiquant, lors de son inscription, ses données personnelles et assurances pertinentes au fournisseur de prestations (en présentant sa carte d'assurance-maladie LA-Mal selon [eCH-0064] par exemple) ou le décompte de prestations «Tiers garant» à la caisse d'assurance-maladie compétente à des fins de remboursement.

Dans certains cas définis, une prescription de prestations du médecin traitant est également requise pour la prise en charge des frais par le répondant des coûts concerné.

3.2 Relations d'affaires

Un cas de prestations administratif individuel dans le système de santé suisse repose sur les relations d'affaires suivantes:

- Fondements juridiques et/ou relations contractuelles de la personne avec les compagnies d'assurance
- Résidence de la personne dans une commune ou un canton ou obligation de prestations selon l'extension de l'obligation de prestation LAMal aux citoyens de l'UE/AELE
- La relation d'affaires pour le traitement des cas de prestations administratifs entre le fournisseur de prestations et les répondants des coûts responsables résulte de l'inscription de la personne auprès d'un fournisseur de prestations en raison d'un problème de santé.

3.3 Processus

L'échange bidirectionnel de point-à-point d'annonces prédéfinies entre les participants à la communication de SHIP le long d'un flux de processus harmonisé et en grande partie automatisé correspond au concept de processus Business-to-Business (B2B) basés sur le Web.

3.3.1 Normes de processus

Les différentes normes de processus, telles que [\[eCH-0236\]](#) par exemple, découlent des particularités des relations administratives dans le système de santé suisse et permettent le traitement harmonisé et en grande partie automatisé des différents processus administratifs.

Les fondements concrets des différents processus administratifs sont exposés dans les normes de processus correspondantes.

3.3.2 Sous-processus

[IMPÉRATIF] Les normes de processus SHIP relatives au traitement administratif des cas de prestations des frais médicaux sont articulées comme suit:

- Sous-processus 01 «Ouvrir le cas de prestations»
- Sous-processus 02 «Planifier la fourniture des prestations et sécuriser les coûts»
- Sous-processus 03 «Échanger des informations sur les prestations»
- Sous-processus 04 «Finaliser le cas de prestations»

4 Modèle de classe

Les informations, qui sont échangées conformément aux normes de processus SHIP, sont définies dans les annonces SHIP. Le modèle de classe SHIP récapitule ces informations dans un modèle statique.

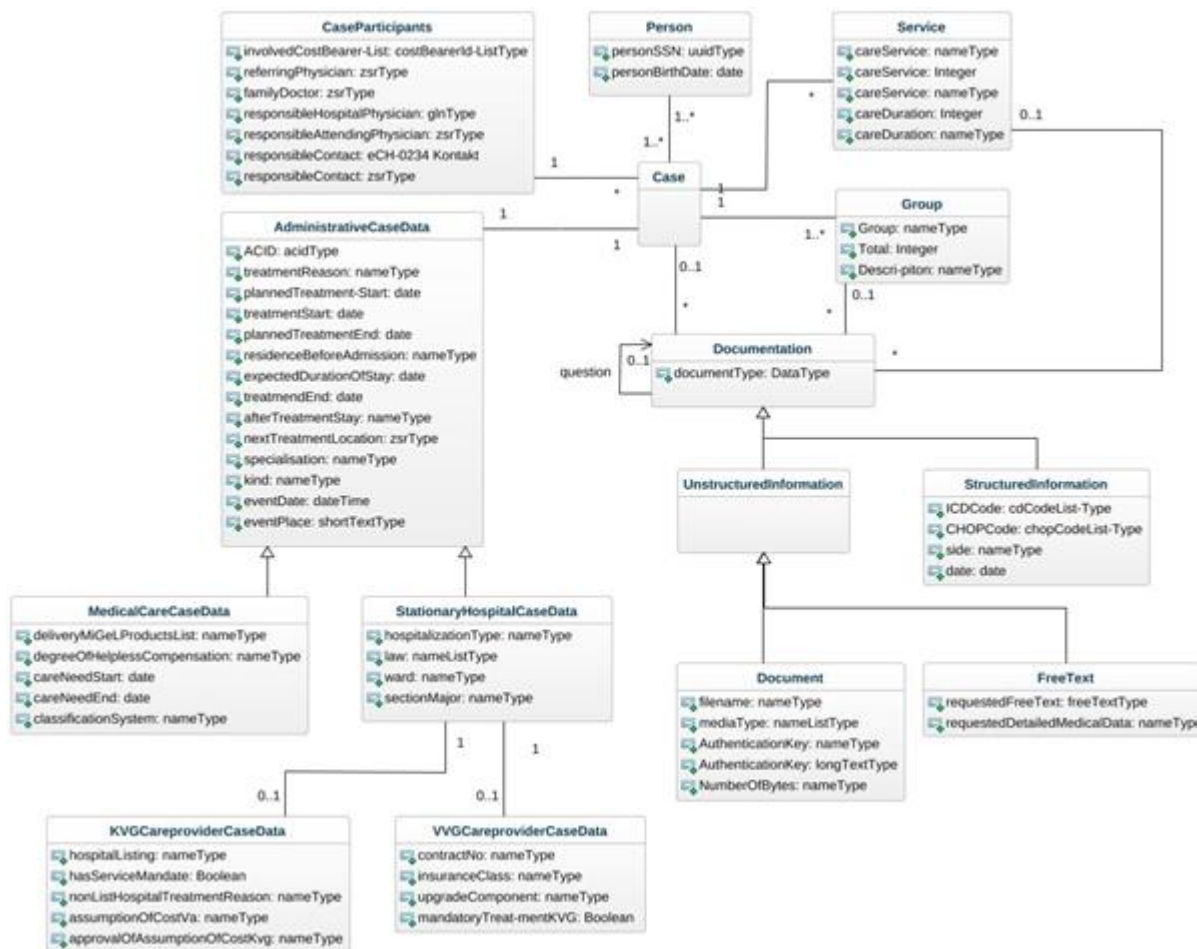


Figure 2: Modèle de classe SHIP Cas de prestations

5 Types de données

Les attributs contenus dans le modèle de classe SHIP sont décrits dans les chapitres suivants, les schémas XML en annexe [\[W3C\]](#) faisant partie intégrante de la description.

5.1 Gestion des listes de valeurs

Derrière certains attributs se cachent des listes de valeurs (des codes de réponse par exemple), qui contiennent une liste exhaustive des valeurs possibles.

Les attributs concernées ont toujours le type eCH-0234:nameType.

Les listes de valeurs ne sont généralement pas représentées comme des énumérations XSD (voir aussi XML Best Practice [\[eCH-0018\]](#)), mais administrées par le [\[SHIP\]](#) et mises à disposition via les SHIP Central Services ou sur le site Web [\[SHIP\]](#).

Exemple: Attribut «side», liste de codes: sideNo, sideRight, sideLeft, sideBoth, sideNotRelevant

5.2 Personne (person)

Élément	Description	Type de données
personSSN	Identification de la personne	eCH-0234:uidType
personBirthDate	Date de naissance de la personne	xs:date

Tableau 1: Données personnelles

5.3 Cas de prestations (case)

5.3.1 Données administratives de cas (administrativeCaseData)

Élément	Description	Type de données
ACID	Numéro de dossier	eCH-0234:uidType
treatmentReason	Motif de traitement	eCH-0234:nameType
plannedTreatmentStart	Date d'admission prévue	xs:date
treatmentStart	Date d'admission	xs:date
plannedTreatmentEnd	Date de sortie prévue	xs:date
treatmentEnd	Date de sortie	xs:date
residenceBeforeAdmission	Lieu de séjour avant l'admission	eCH-0234:nameType
expectedDurationOfStay	Durée de séjour prévue	xs:duration
afterTreatmentStay	Lieu de séjour après la sortie	eCH-0234:nameType
nextTreatmentLocation	Établissement stationnaire de traitement le plus proche	eCH-0234:zsrType
specialisation	Spécialisation	eCH-0234:nameType
kind	Type de traitement	eCH-0234:nameType
law	Loi	eCH-0234:nameType
eventDate	Moment de l'événement	xs:dateTime
eventPlace	Lieu de l'événement	eCH-0234:shortTextType

Tableau 2: Données administratives de cas

5.3.1.1 Données administratives de cas hôpital stationnaire (stationaryHospitalCaseData)

Extension de la base Données administratives de cas pour hôpital stationnaire

Élément	Description	Type de données
hospitalizationType	Type d'admission	eCH-0234:nameType
ward	Secteur hospitalier	eCH-0234:nameType
sectionMajor	Clinique / service médical	eCH-0234:nameType

Tableau 3: Données administratives de cas hôpital stationnaire

5.3.1.2 Données administratives de cas pour les répondants des coûts LCA (VVGCareProviderCaseData)

Spécialisation pour les répondants des coûts LCA

Élément	Description	Type de données
contractNo	No. de contrat d'assurance complémentaire	eCH-0234:shortTextType
insuranceClass	Service hospitalier	eCH-0234:nameType
upgradeComponent	Composants d'upgrade	eCH-0234:nameType
mandatoryTreatmentKVG	Prestation obligatoire au sens de la LAMal	eCH-0234:booleanType

Données administratives de cas pour les répondants des coûts LCA (VVGCareProviderCaseData)

5.3.1.3 Données administratives de cas pour les répondants des coûts LAMal et cantons (KVGCareProviderCaseData)

Spécialisation pour les répondants des coûts LAMal et cantons

Élément	Description	Type de données
hospitalListing	Hôpital répertorié	eCH-0234:nameType
hasServiceMandate	Mandat de prestation pour traitement	eCH-0234:booleanType
nonListHospitalTreatmentReason	Motif de traitement dans l'hôpital répertorié ne figurant pas dans la liste des hôpitaux du canton de résidence	eCH-0234:nameType
assumptionOfCostVa	Garantie spéciale de l'assureur en tenant compte de la recommandation du ou de la médecin-conseil	eCH-0234:nameType
approvalOfAssumptionOfCostKvg	Garantie accordée selon l'art. 41 § 3 LAMal.	eCH-0234:referenceDataWithParameterType

Tableau 4: Données administratives de cas pour les répondants des coûts LAMal et les cantons

5.3.1.4 Données administratives de cas Soins (MedicalCareCaseData)

Extension de la base Données administratives de cas pour les soins

Élément	Description	Type de données
deliveryMiGeLProductsList	Remise de produit LiMA pour utilisation personnelle	eCH-0234:nameType
degreeOfHelplessCompensation	Degré de rente d'impotence	eCH-0234:nameType
careNeedStart	Début du besoin	xs:date
careNeedEnd	Fin du besoin	xs:date
classificationSystem	Système de classification	eCH-0234:nameType

Tableau 5: Données administratives de cas Soins

5.3.2 Informations structurées du point de vue médical (structure-dInformation)

Élément	Description	Type de données
ICDCode	Code listes saisie	eCH-0234: icdCodeListType
CHOPCode	Code listes saisie	eCH-0234: chopCodeListType
side	Renseignement du côté	eCH-0234:nameType
date	Date des résultats	xs:date

Tableau 6: Informations structurées du point de vue médical

5.3.3 Informations non structurées du point de vue médical

5.3.3.1 Documentation (documentation)

Élément	Description	Référence
reference	Référence	eCH-0234:nameType
requestedDataFreeText	Description de document non structurée	eCH-0129:freeTextType
requestedData	Description de document structurée	eCH-0234:nameType
attachment	Document	eCH-0234: document
freeText	Texte libre	eCH-0129:freeTextType

Tableau 7: Documentation

5.3.3.2 Réponse

Élément	Description	Référence
askedQuestion	Question structurée	eCH-0234:nameType
answer	Réponse structurée	eCH-0234:booleanType
askedQuestionText	Question en texte libre non structurée	eCH-0129:freeTextType
freeText	Texte libre réponse non structurée	eCH-0129:freeTextType

Tableau 8: Réponse

5.3.4 Personnes/organismes impliqués (caseParticipants)

Personnes/organismes impliqués dans le cas de prestations

Élément	Description	Type de données
involvedCostBearerList	Répondants des coûts impliqués	eCH-0234:costBearerIdListType
involvedCareProviderList	Organisation impliquée	eCH-0234:zsrType
referringPhysician	Fournisseur de prestations référant	eCH-0234:zsrType
familyDoctor	Médecin de famille	eCH-0234:zsrType
responsibleHospitalPhysician	Médecin d'hôpital responsable	eCH-0234:glntype
responsibleAttendingPhysician	Médecin agréé responsable	eCH-0234:zsrType
responsibleContact	Contact responsable	eCH-0234 Contact
responsiblePhysician	Médecin prescripteur	eCH-0234:zsrType
clarifyingPerson	Personne en charge de la clarification	ECH-0234:kNumberType

Tableau 9: Personne/organisme impliqué

5.3.5 Groupe (group)

Élément	Description	Type de données
group	Groupe	eCH-0234:nameType
total	Somme en minutes	xs:int
description	Justification	eCH-0234:nameType

Tableau 10: Groupe

5.3.6 Prestation (service)

Élément	Description	Type de données
service	Prestation	eCH-0234:nameType
count	Nombre	xs:int
unit	Unité pour le nombre	eCH-0234:nameType
duration	Temps en minutes	xs:int
description	Justification	eCH-0234:nameType

Tableau 11: Prestation

5.4 Document (document)

Élément	Description	Type de données
filename	Nom de fichier	eCH-0234:shortTextType
mediaType	Type de média	eCH-0234:nameType
AuthenticationKey	Clé d'authentification	eCH-0234:nameType
fetchUrl	URL pour chargement	eCH-0234:longTextType
NumberOfBytes	Taille en Bytes	eCH-0234:nameType

Tableau 12: Document

5.5 Demande

Élément	Description	Référence
reference	Référence	eCH-0234:nameType
requiredData	Information requise	eCH-0234:nameType
requiredText	Texte libre	eCH-0129:freeTextType
justifyDemand	Justification	eCH-0234:nameType

Tableau 13: Demande

5.6 Décision

Élément	Description	Référence
decisionDetail	Décision	eCH-0234:nameType
decisionValidity	Validité	eCH-0234:nameType
deniedReason	Motif du refus	eCH-0234:nameType
restrictionReason	Motif de la réduction	eCH-0234:nameType
reference	Référence de la décision	eCH-0234:nameType

Tableau 14: Décision

5.7 Commande

Élément	Description	Référence
command	Ordre ou commande	eCH-0234:nameType

Tableau 15: Commande

6 Gestion des versions

[IMPÉRATIF] Les versions de schémas XML relatifs aux types de données décrits dans cette norme sont gérées conformément aux règles stipulées par [\[eCH-0018\]](#).

[IMPÉRATIF] Les processus de Change et Release de ces schémas suivent les règles de [\[eCH-0150\]](#).

7 Sécurité

7.1 Bases juridiques

Le traitement des données à caractère personnel est stipulé dans les bases légales correspondantes.

7.2 Proportionnalité

Les annonces SHIP sont adressées séparément à l'acteur concerné, conformément à la loi.

La protection des données est renforcée par l'échange de données au niveau approprié en évitant le transfert de données inutiles (principe need-to-know).

7.3 Classification des données à caractère personnel

Le contenu du type d'annonce SHIP est axé sur l'étape de processus correspondante. Une distinction est faite entre les types d'annonces contenant des données personnelles (données administratives) et les types d'annonces contenant des données personnelles particulièrement sensibles (principalement des données médicales). Il est indiqué en tête si le type d'annonce contient des informations au sens de l'art. 3 § c al. 2 de la LPD (santé, sphère intime ou appartenance à une race).

Cela permet au destinataire de réaliser le traitement interne des types d'annonces conformément à la réglementation en matière de protection des données. Le type d'annonces peut être transféré aux personnes ou services sélectionnés. Le destinataire définit à qui il veut ou doit attribuer le type d'annonces reçu.

7.4 Mesures d'organisation

[IMPÉRATIF] La responsabilité de l'organisation incombe entièrement aux expéditeurs et aux destinataires eux-mêmes. Ces derniers doivent intégrer l'envoi et la réception des données dans leur organisation et leur environnement informatique et veiller à ce que le cercle des utilisateurs soit restreint en conséquence. Pour espérer prendre part au système d'annonce SHIP, les participants doivent s'engager à respecter la protection des données ou à appliquer la réglementation en la matière.

8 Exclusion de responsabilité - droits de tiers

Les normes élaborées par l'Association **eCH** et mises gratuitement à la disposition des utilisateurs ainsi que les normes de tiers adoptées, ont seulement valeur de recommandations. L'Association **eCH** ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des décisions ou mesures prises par un utilisateur sur la base des documents qu'elle met à disposition. L'utilisateur est tenu d'étudier attentivement les documents avant de les mettre en application et au besoin de procéder aux consultations appropriées. Les normes **eCH** ne remplacent en aucun cas les consultations techniques, organisationnelles ou juridiques appropriées dans un cas concret.

Les documents, méthodes, normes, procédés ou produits référencés dans les normes **eCH** s'inscrivent dans les dispositions légales sur les marques, les droits d'auteur ou les brevets. L'obtention des autorisations nécessaires auprès des personnes ou organisations détentrices des droits relève de la seule responsabilité de l'utilisateur.

Bien que l'Association **eCH** mette tout en œuvre pour assurer la qualité des normes qu'elle publie, elle ne peut fournir aucune assurance ou garantie quant à l'absence d'erreur, l'actualité, l'exhaustivité et l'exactitude des documents et informations mis à disposition. La teneur des normes **eCH** peut être modifiée à tout moment sans préavis.

Toute responsabilité relative à des dommages que l'utilisateur pourrait subir par suite de l'utilisation des normes **eCH** est exclue dans les limites des réglementations applicables.

9 Droits d'auteur

Tout auteur de normes **eCH** en conserve la propriété intellectuelle. Il s'engage toutefois à mettre gratuitement, et pour autant que ce soit possible, la propriété intellectuelle en question ou ses droits à une propriété intellectuelle de tiers à la disposition des groupes de spécialistes respectifs ainsi qu'à l'Association **eCH** pour une utilisation et un développement sans restriction dans le cadre des buts de l'association.

Les normes élaborées par les groupes de spécialistes peuvent, moyennant mention des auteurs **eCH** respectifs, être utilisées, développées et déployées gratuitement et sans restriction.

Les normes **eCH** sont complètement documentées et libres de toute restriction relevant du droit des brevets ou de droits de licence. La documentation correspondante peut être obtenue gratuitement.

Les présentes dispositions s'appliquent exclusivement aux normes élaborées par **eCH**, non aux normes ou produits de tiers auxquels il est fait référence dans les normes **eCH**. Les normes incluront les références appropriées aux droits de tiers.

Annexe A – Références & bibliographie

[eCH-0018]	XML Best Practices
[eCH-0064]	Spécifications pour le système de carte d'assuré
[RFC2119]	https://www.ietf.org/rfc/rfc2119.txt
[W3C]	http://www.w3.org/XML/Schema

Annexe B – Collaboration & vérification

Baumgartner Daniel	Concordia
Biéler Eric	Assura
Bucher Tanja	Visana
Bühlmann Doris	SASIS AG
Burnier Gilles	Groupe Mutuel
Doempke Dirk	GZO Spital Wetzikon
Fuchs Nicole	Universitätsspital Zürich
Fuhrimann Stephan	Groupe Insel
Leiser Ueli	Solothurner Spitäler
Looser Hansjörg	Canton Saint-Gall
Lustenberger Nicole	Canton Lucerne
Perrault Laurent	Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV)
Schüpbach Kathrin	Helsana
Stolz Renate	Groupe Hirslande
Welsch Peter	Sympany

Annexe C – Abréviations et glossaire

Le glossaire décrit la terminologie spécifique au SHIP et explique les abréviations.

La terminologie et les abréviations tirés du système de santé suisse, qui sont généralement connues, ne sont pas l'objet de ce glossaire.

Acteur	L'acteur SHIP constitue la base de l'échange d'annonces. Il est l'organisme légalement responsable de l'obtention ou de la réception des types d'annonces SHIP définis. Un acteur SHIP peut avoir plusieurs rôles.
--------	--

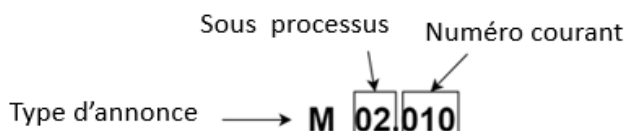
Chaque acteur SHIP se voit remettre un identifiant et n'existe donc qu'une seule fois. Un acteur SHIP ne peut être affecté qu'à un seul

	participant SHIP.
Cas de prestations	D'un événement affectant la santé d'une personne découlent des frais de guérison et des coûts indirects (p. ex. perte de salaire) et des procédures administratives connexes pour l'examen et le remboursement des coûts. L'événement est affecté à un cas (cas de prestations). Dans le système de santé suisse, ces événements sont couverts soit de façon obligatoire par une assurance sociale, soit de façon volontaire par une assurance complémentaire.
Principe du need-to-know (besoin de savoir)	Tout utilisateur (et tout administrateur également) ne devrait avoir accès qu'aux données et pouvoir exécuter que les programmes dont il a réellement besoin dans son travail au quotidien.
Données à caractère personnel	Données concernant une personne dans le cadre d'une demande de prestations. Les données peuvent s'appliquer à plusieurs cas de prestations. Il est de la responsabilité des acteurs de traiter les données à leurs propres fins. Dans la norme d'annonce SHIP, nous faisons la distinction entre les données à caractère personnel et les données à caractère personnel particulièrement sensibles. Dans les normes de processus, les données à caractère personnel particulièrement sensibles sont identifiées en tant que «données médicales» et les autres données à caractère personnel en tant que «données administratives». Les données à caractère personnel peuvent être échangées entre les acteurs dans le cadre des dispositions relatives à la protection des données.
Rôle SHIP	Dans le système SHIP, le rôle est une caractéristique de l'acteur.
SHIP Central Services	Swiss Health Information Processing Fournit diverses informations de référence dans le système d'annonce SHIP, en tant qu'élément central. Les SHIP Central Services sont à disposition pour utiliser les normes de processus SHIP et sont fournis par les SHIP Services.
SHIP Connector	Le SHIP Connector se charge de la communication bidirectionnelle de de point à point entre les participants SHIP dans le cadre du système d'annonce SHIP.
Norme concernant les données SHIP	Définit les concepts spécifiques et les types de données du système d'annonce bidirectionnel SHIP pour le traitement harmonisé et en grande partie automatisé des processus administratifs entre les acteurs de la santé suisse.
Système d'annonce SHIP	Système d'annonce bidirectionnel pour le cadre défini (cadre d'annonce), destiné au traitement harmonisé et en grande partie automatisé des processus administratifs entre les acteurs du système de santé suisse.
Annonce SHIP	Une annonce SHIP contient toutes les informations d'un type d'annonce.
Norme d'annonce SHIP	Définit le cadre d'annonce supérieur du système d'annonce bidirectionnel SHIP pour le traitement harmonisé et en grande partie automa-

tisé des processus administratifs entre les acteurs de la santé suisse.

Type d'annonce SHIP Le type d'annonce SHIP est un jeu d'informations envoyé par un acteur à un autre à un moment défini du processus. Le type d'annonce identifie le contenu avec les renseignements suivants:

- qu'il s'agit d'un type d'annonce
- dans quel sous-processus il se trouve ainsi que
- le numéro courant.



Avec le système SHIP, 1-n types d'annonce sont transmis d'un acteur à un autre via le Connector pour un cas de prestations.

Le type d'annonce SHIP désigne le contenu du cas de prestations. La signification du contenu (sémantique) est définie pour chaque type d'annonce.

La norme de processus définit les types d'annonce qui appartiennent à la norme de processus.

Norme de processus SHIP	Définit la logique du processus technique et les contenus des annonces du système d'annonce bidirectionnel SHIP pour le traitement harmonisé et en grande partie automatisé d'un processus administratif concret entre les acteurs du système de santé suisse concernés par le processus («norme de processus Hôpital stationnaire», «norme de processus Soins» par exemple).
Application de référence SHIP (client)	L'application de référence SHIP sert à visualiser et à traiter les annonces SHIP transmises via le SHIP Connector.
Données de référence SHIP	Les données de référence SHIP sont les données gérées dans le SHIP Central Service, qui servent de base dans le système d'annonce SHIP. Il s'agit du répertoire des participants, des listes de codes et des plages de valeurs (Value Sets) utilisés dans les annonces.
Participant SHIP	Le terme participant SHIP désigne l'unité de traitement organisationnelle. Les acteurs sont affectés à l'unité de traitement organisationnelle. Le participant est libre d'attribuer l'acteur au participant.
Swiss Health Information Processing	Norme de communication ouverte pour le traitement harmonisé et en grande partie automatisé des processus administratifs entre les acteurs du système de santé suisse.
Système de participant	Système du participant qui est connecté au connecteur SHIP.
Sous-processus	Un sous-processus est une activité composite faisant partie d'un processus de niveau supérieur.
Schéma XML	Le schéma XML, abrégé en XSD (XML Schema Definition), est une recommandation du W3C concernant la définition de structures pour les documents XML.

Annexe D – Modifications par rapport à la version précédente

Il s'agit de la première version.

Annexe E – Liste des illustrations

Figure 1: Classification des normes SHIP	5
Figure 2: Modèle de classe SHIP Cas de prestations	9

Annexe F – Liste des tableaux

Tableau 1: Données personnelles.....	10
Tableau 2: Données administratives de cas.....	10
Tableau 3: Données administratives de cas hôpital stationnaire	11
Tableau 4: Données administratives de cas pour les répondants des coûts LAMal et les cantons.....	11
Tableau 5: Données administratives de cas Soins.....	12
Tableau 6: Informations structurées du point de vue médical.....	12
Tableau 7: Documentation	12
Tableau 8: Réponse	13
Tableau 9: Personne/organisme impliqué.....	13
Tableau 10: Groupe.....	13
Tableau 11: Prestation.....	14
Tableau 12: Document.....	14
Tableau 13: Demande	14
Tableau 14: Décision	14
Tableau 15: Commande	15